



Décision de retrait d'une origine du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu le courrier de l'Anses du 30 septembre 2021 d'intention de retrait d'une origine du permis de commerce parallèle du produit LEDA,

de la société **GRITCHÉ**
enregistré sous le n° 2021-3543

Considérant que les compositions intégrales du produit LUNA SENSATION (AMM n°2130152) autorisé en France, et du produit LUNA SENSATION 500 SC (n°R-82/2014) autorisé en Pologne, ne peuvent plus être considérées comme identiques,

Considérant qu'en conséquence, les conditions visées à l'article 52 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont plus respectées,

L'origine du permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée** en France, dans les conditions précisées dans la présente décision.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	LEDA	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	GRITCHÉ 491 Rue Simone Veil MARCILLAC - La Cafourche 33860 VAL-DE-LIVENNE France	
Formulation	Suspension concentrée (SC)	
Contenant	250 g/L - trifloxystrobine 250 g/L - fluopyram	
Produit autorisé en France	Nom commercial	LUNA SENSATION
	N° AMM	2130152
Numéro d'intrant	2140486	
Numéro de permis	2140262	
Fonction	Fongicide	
Gamme d'usage	Professionnel	

Origine retirée

Nom du produit	N° AMM Pays d'origine	Pays d'origine	Titulaire AMM Pays d'origine
LUNA SENSATION 500 SC	R-82/2014	Pologne	BAYER S.A.S.

Conditions générales de retrait

Date limite pour la vente et la distribution	6 mois à compter de la date de signature de la décision
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	18 mois à compter de la date de signature de la décision

A Maisons-Alfort, le 27/12/2021

DocuSigned by:

 AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)